

Actualiser le Document Unique d'Evaluation des Risques à partir du portail sécurité

Pour rappel, l'évaluation des risques est une obligation de l'employeur qui doit être transcrite dans un document unique d'évaluation des risques.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement (Code du Travail article R.4121-1).

Objectifs de la démarche :

- ✓ *Permettre au directeur d'école de dresser un état des lieux en matière de santé et de sécurité, selon une grille définie et identique pour toutes les écoles ;*
- ✓ *Avoir une approche aussi exhaustive que possible des problèmes de santé et de sécurité, lors des conseils d'école et dans les échanges avec la commune ou les services académiques ;*
- ✓ *Engager si besoin l'intervention ponctuelle des assistants de prévention, du conseiller de prévention départemental ou de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail*
- ✓ *Etablir un plan annuel de prévention : donner aux maires ou aux collectivités en charge des écoles et aux directeurs d'école un document commun permettant de faire.*

Chaque école constitue une unité de travail.

L'évaluation des risques est une obligation de l'employeur qui doit être transcrite dans un document unique d'évaluation des risques. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement (Code du Travail article R.4121-1). Chaque école constitue une unité de travail. Il doit être actualisé au moins une fois par an et à chaque fois que nécessaire (réalisation de travaux qui concernent la sécurité).

Il est important d'évaluer les risques dans un établissement scolaire pour les réduire ou les supprimer chaque fois que cela est possible et les évaluer afin de mettre en place des actions de prévention.

Le directeur d'école, avec l'aide de l'équipe pédagogique et des personnels municipaux travaillant au sein de l'établissement, procède au constat (oui ou non) des risques en renseignant les grilles d'évaluation du document unique.

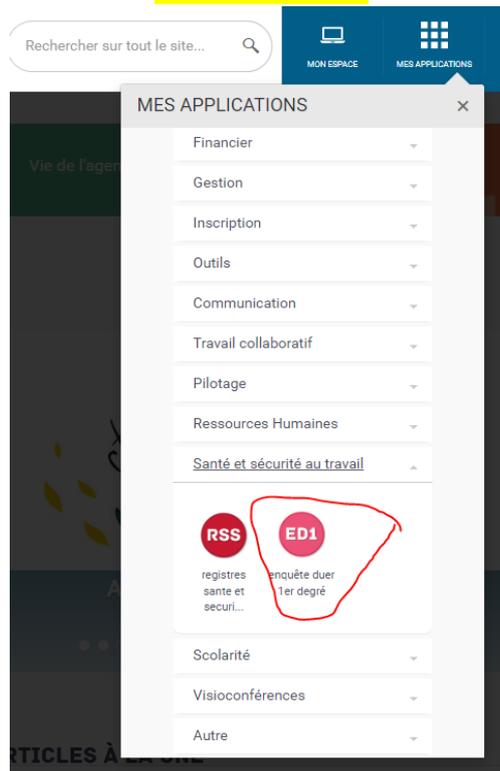
Le directeur d'école et les enseignants mettent en œuvre les actions facilement réalisables à leur niveau et peuvent faire remonter à l'IEN de circonscription et à son assistant de prévention les mesures demandant certains moyens.

L'évaluation des risques et la programmation des actions de prévention doivent être présentées au Conseil d'Ecole.

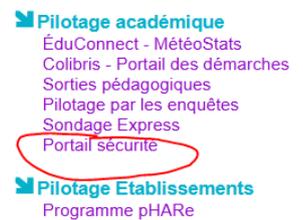
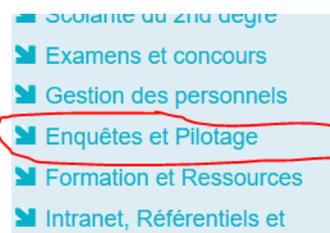
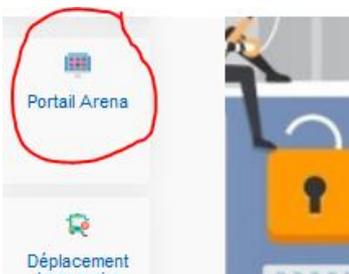
0. Accès enquête DUER pour mise à jour :

Pour accéder, en tant que directeur, à l'enquête DUER sur PARTAGE :

PREMIER ACCES :



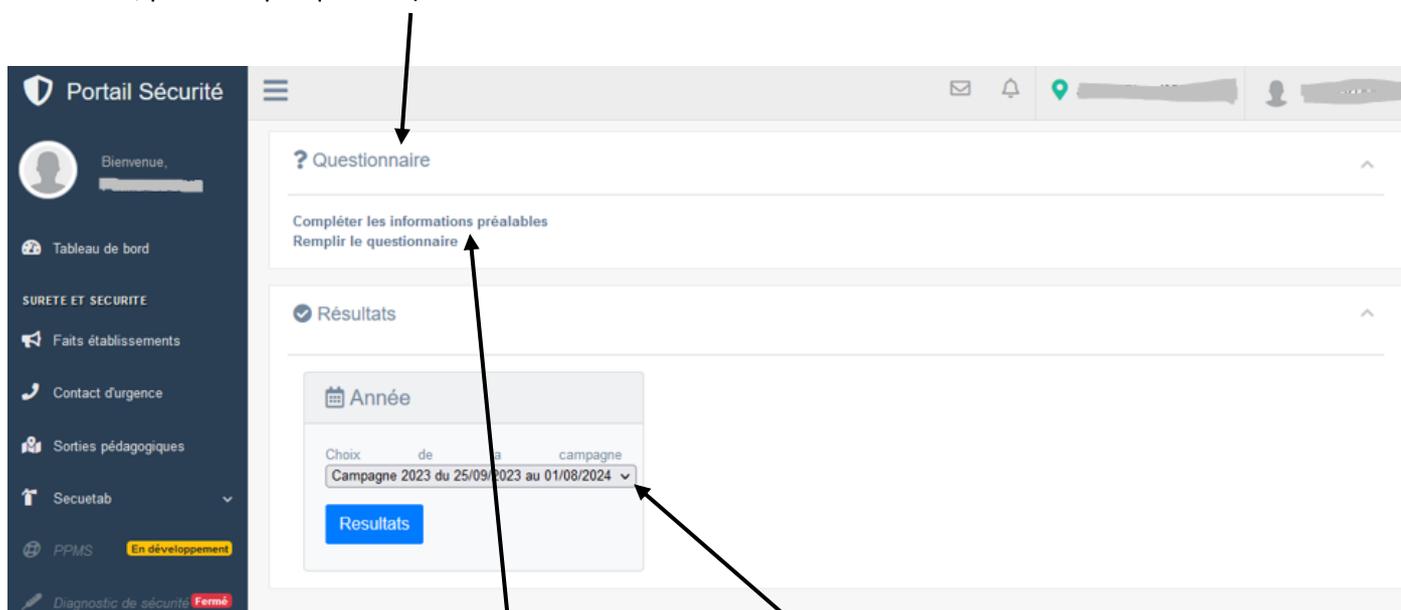
OU DEUXIEME ACCES :



Une fenêtre s'ouvre sur le portail sécurité - secu-etab : vous êtes sur la page DUER de votre école

1. Informations avant de renseigner le questionnaire ou de le mettre à jour :

3 documents sont disponibles : le premier concerne la présentation de la démarche, le deuxième est l'enquête DUER vierge (en format papier) et la troisième est un guide d'aide à la rédaction (pour avoir des explications, des références, pour chaque question).



Et la campagne qui s'affiche automatiquement est bien celle concernant l'année 2023/2024 (attention à ne pas changer d'enquête avec le bouton déroulant qui renvoie sur les enquêtes des années passées si vous souhaitez y accéder).

2. La saisie des informations générales :

Une première fenêtre s'ouvre ; ce sont « les informations préalables au questionnaire » - à actualiser



3. La saisie du DUER, le questionnaire : cliquez sur « remplir le questionnaire »

Portail Sécurité

Bienvenue, [nom]

Tableau de bord

SURETE ET SECURITE

Faits établissements

Contact d'urgence

Sorties pédagogiques

Secuetab

PPMS **En développement**

Diagnostic de sécurité: **Fermé**

? Questionnaire

Compléter les informations préalables
Remplir le questionnaire

✓ Résultats

Année

Choix de la campagne

Campagne 2023 du 25/09/2023 au 01/08/2024

Résultats

La saisie des réponses au DUER pour l'école peut commencer, famille de risques par famille de risques :

Portail Sécurité

Bienvenue, [nom]

Tableau de bord

SURETE ET SECURITE

Faits établissements

Contact d'urgence

Sorties pédagogiques

Secuetab

PPMS **En développement**

Diagnostic de sécurité: **Fermé**

Déclaration COVID-19

Accueil > Liste des sections

Liste des sections à compléter

Questionnaire complété à 0%

Intitulé de la section	Validation
Les risques psychosociaux RPS	✗
Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) atteinte des os, tendons muscles	✗
Le risque incendie	✗
Le risque mécanique	✗

Vous choisissez une famille de risque à renseigner ; ici le risque incendie.



Une validation sera demandée une fois que toutes les questions de la famille de risque auront été renseignées. Si vous ne renseignez pas toutes les questions de la famille, aucune sauvegarde ne sera faite.

? Questionnaire

	Oui / Non / Non concerné	Observation	Si non	Action	Date	Suivi assure
Le risque incendie						
14- Le directeur connaît le classement incendie de son école et l'avis de la commission de sécurité	<input type="radio"/> Oui* <input type="radio"/> Non* <input type="radio"/> Non Concerné*			?	jj/mm/aaaa	<input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Maire
15- L'alarme incendie est audible dans tous les locaux (Urgent)	<input checked="" type="radio"/> Oui* <input type="radio"/> Non* <input type="radio"/> Non Concerné*			?	29/11/2023	<input type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Maire
16- Un téléphone est en accès libre et direct pour donner l'alerte	<input type="radio"/> Oui* <input type="radio"/> Non* <input type="radio"/> Non Concerné*			?	jj/mm/aaaa	<input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Maire
17- Les veilleuses des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité sont allumées	<input type="radio"/> Oui* <input type="radio"/> Non* <input type="radio"/> Non Concerné*			?	jj/mm/aaaa	<input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Maire

Pour chaque question, vous devez cocher la case « oui / non / non concerné » afin d’y répondre.

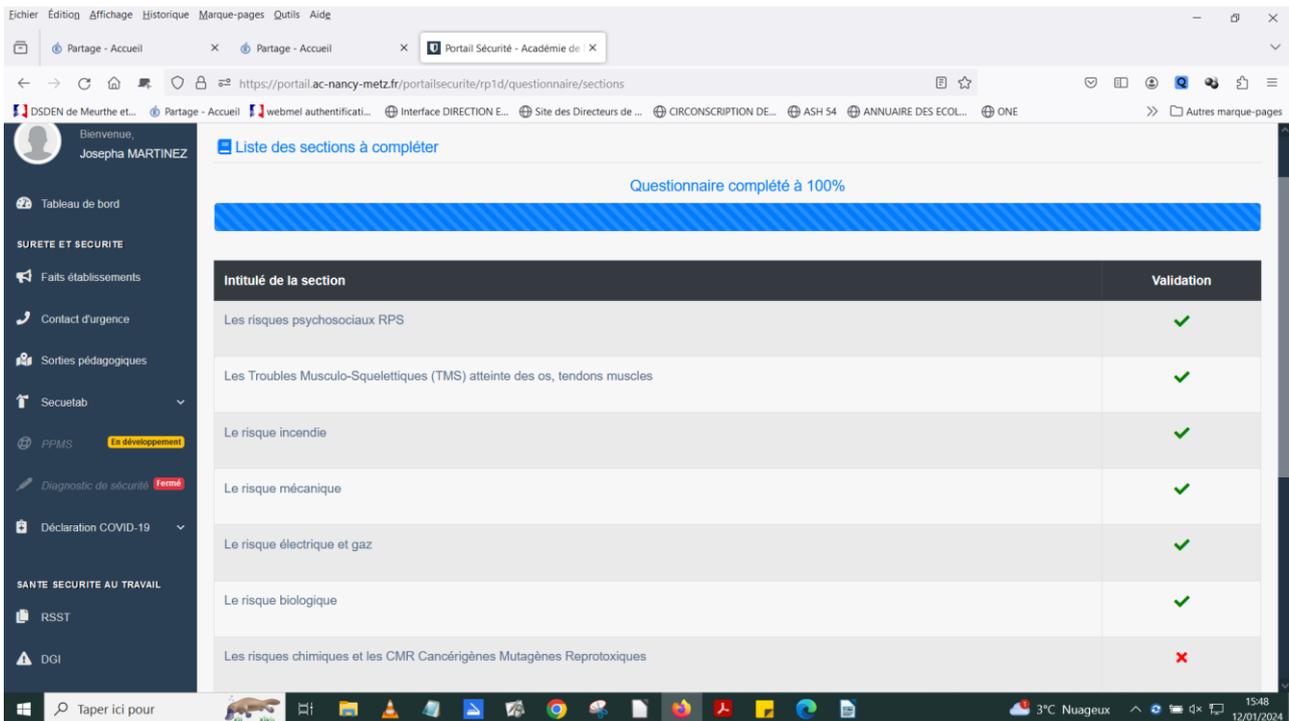
Si vous répondez de façon de façon négative, vous devrez renseigner la case « si non » pour plus de précisions.

Les autres cases « observation », « action », « date » et « suivi assuré par » apportent des précisions également.

Exemple :

L'intitulé de l'information	3 possibilités de réponse	Observation à renseigner	Si non	Action (de prévention)	Date	Suivi assuré
Exemple : Le registre public d'accessibilité est à disposition du public dans l'école.	<input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non <input type="radio"/> Non concerné		Exemple : L'exploitant (la mairie) ne m'a pas fourni de registre d'accessibilité.	Le demander à la Mairie ou demander une copie	jjj/mm/aaaa	<input type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Mairie

Une fois toutes les familles de risques renseignées, votre questionnaire sera à 100%



Pour finaliser et rendre visible le document (à l'assistant de prévention et aux personnes habilitées au niveau académique), une validation définitive, vous sera demandée, une fois tous les items complétés.

Valider



Une fois cette action faite, vous ne pourrez plus modifier votre DUER pour la campagne pour l'année scolaire. Ce n'est qu'à ce moment-là que votre DUER sera visible et exploitable pour les préventeurs départementaux et académiques.

4. Edition du plan annuel d'actions de prévention de l'école :

En bas de page, vous générez au format PDF le plan annuel d'actions de prévention pour archivage et consultation par le conseil d'école...

L'affichage en santé sécurité	0	0
Ambiance de travail	0	0
Accessibilité	0	0
Le risque épidémiologique	0	0
TOTAL	0	0

 Editer le plan de prévention

[Générer le PDF](#)

exemple :

15 rue jean philippe rameau 54140 Jarville La Malgrange ce.0542246Y@ac-nancy-metz.fr Téléphone : 0383532881	Directeur : nom directeur IEN : nom IEN Assistant(e) de prévention: nom AP Année : 2023/2024				
Thème	Observations	Si non	Action	Date	Suivi
Le risque incendie					
30-Le point de rassemblement est suffisamment éloigné des bâtiments (deux fois et demie la hauteur du bâtiment) (Urgent)		Le point de rassemblement est situé le plus loin possible du bâtiment mais la distance n'est pas de 2,5x la hauteur du bâtiment.			
Le risque biologique					
57-Les lavabos sont équipés de distributeurs de savon, de papier essuie mains ou de serviette en tissu nettoyée très régulièrement (recommandation ONS) et de poubelles à couvercle (Urgent)		Pas de poubelle à couvercle dans les WC			Mairie
Les risques chimiques et les CMR Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques					
c) Les matériaux amiantés sont en bon état de conservation		Je ne sais pas.			Mairie
d) Un repérage amiante avant travaux (RAT) est réalisé avant tous travaux ou opérations comportant des risques d'exposition des travailleurs (perçement, etc.)		Je ne sais pas.			Mairie
73 Les matériaux amiantés repérés dans le DTA sont toujours en bon					